

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le forfait de post-stationnement, dit FPS (30 €) remplace le PV à 17 € pour stationnement non payé ou dépassé. Pour ne pas risquer de pénalités et profiter favorablement des nouvelles règles de stationnement établies à Sartrouville (les 30 minutes gratuites, les abonnements, etc.), suivez le guide !**

**Je dois faire un arrêt de quelques minutes pour effectuer un achat. Que me propose la Ville ?**

Le quart d'heure gratuit a été remplacé par la possibilité de stationner gratuitement 30 minutes par jour, dans les zones orange et rouge.

**Comment obtenir ces 30 minutes gratuites ?**

Le disque n'existe plus. Il faut impérativement se trouver dans une zone orange ou rouge et effectuer sa demande sur l'horodateur le plus proche. Deux possibilités :- S'enregistrer sur l'horodateur de la zone de stationnement en renseignant la plaque d'immatriculation du véhicule et prendre un ticket horaire de 30 minutes.- Via l'application Whoosh (inscription obligatoire) : prendre un droit de stationnement de 30 minutes (gratuit) pour le véhicule concerné.

**Je dois ressortir de nouveau, puis-je bénéficier une nouvelle fois des 30 minutes gratuites ?**

Non. Cette offre n'est valable qu'une seule fois par jour et par plaque.

**J'habite à Sartrouville. Existe-il un forfait pour les résidents comme auparavant ?**

Oui, uniquement pour les zones vertes. Son tarif est de 15€ par mois. Il est accordé à tout Sartrouillois qui s'est préalablement enregistré auprès de Q Park (2 justificatifs de domicile et carte grise du véhicule). Pour en bénéficier :

- se présenter à l'accueil du parking souterrain Lamartine / Fusillés, 82 avenue Jean-Jaurès, du lundi au vendredi de 7h30 à 21h30. Tél. : 01 39 15 08 34

- ou envoyer votre dossier par mail : [voirie.sartrouville@q-park.fr](mailto:voirie.sartrouville@q-park.fr)

Vous serez averti par e-mail ou téléphone de la validation de votre dossier.

**Je suis commerçant. Où dois-je me garer ?**

En tant que commerçant vous bénéficiez de la possibilité de souscrire à un abonnement mensuel au tarif spécial de 30 € (contre 56 €) pour stationner dans le parc souterrain Lamartine / Fusillés.

**Je travaille à Sartrouville, mais ne suis ni résident, ni commerçant. Existe-il un forfait pour moi ? Où puis-je me garer ?**

Le forfait zone orange (stationnement de surface) à 30 € par mois est accessible sans restriction à tous les usagers.

**Puis je me garer partout avec mon forfait résident ? avec mon forfait mensuel zone orange (30 €) ?**

Non. Cela dépend de votre abonnement :

- Le forfait résident zone verte à 15 € n'autorise le stationnement qu'en zone verte.

- Le forfait zone orange à 30 € autorise le stationnement en zones verte et orange.

**Existe t-il un forfait annuel ?**

Les forfaits de stationnement sur voirie sont limités à un mois ou à un trimestre. Néanmoins, il est possible de souscrire à un abonnement annuel pour le parc souterrain Lamartine / Fusillés au tarif de 532€.

**Le renouvellement des forfaits est-il automatique ?**

Le renouvellement au mois ou au trimestre des abonnements n'est pas automatique. L'utilisateur doit renouveler sa souscription chaque fois qu'il le souhaite depuis un horodateur ou via l'application Whoosh.

**Je suis porteur d'une carte européenne de stationnement, est ce que les nouvelles règles de stationnement changent quelque chose pour moi ?**

La carte européenne de stationnement permet à une personne en situation de handicap de stationner gratuitement sur les places ouvertes au public. Néanmoins, vous devez respecter les durées maximales de stationnement autorisées spécifiques à chaque zone, sous peine de verbalisation :

Zone rouge : 2h30

Zone orange : 2h30

Zone verte : 8h30

**De combien de places de stationnement dispose le centre-ville ?**

Il existe 1331 places de stationnement en voirie pour quatre zones (très courte durée : 121 places, courte durée : 528 places, longue durée : 662 places, bleu : 20 places) et 1256 places réparties dans 11 parkings (de 23 à 430 places) dont 2 parkings souterrains à la gare (Lamartine et Fusillés).